

Secteur concerné	Indemnité (salarié)			Allocation (employeur)			
	Taux	Plancher	Plafond	Taux	Plancher	Plafond	
Du 15 avril au 31 décembre 2025	Toutes les entreprises	70% de la rémunération antérieure brute  100% de la rémunération antérieure nette en cas de formation	RMM Environ 9,40€  Et 8,10€ pour Mayotte	70% de 4.5 SMIC soit 37,42€ par heure non travaillée  Mayotte : 28,29€	60% de la rémunération antérieure brute	9,40€  Mayotte : 8,10€	60% de 4.5 SMIC soit 32,08€ par heure non travaillée  Mayotte : 24,25€
A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026	Toutes les entreprises	70% de la rémunération antérieure brute  100% de la rémunération antérieure nette en cas de formation	RMM Environ 9,52€  Et 8,33€ pour Mayotte	70% de 4.5 SMIC soit 37,86€ par heure non travaillée  Mayotte : 29,39€	60% de la rémunération antérieure brute	9,52€  Mayotte : 8,33€	60% de 4.5 SMIC soit 32,45€ par heure non travaillée  Mayotte : 25,19€